



Mairie de Bouquet

Le Puech et Serre de Vignes

30580 Bouquet

Tel : 04 66 72 94 86

E-mail : mairie.bouquet@orange.fr

Site internet : www.mairiedebouquet.com

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq mars à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Bouquet, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame Catherine FERRIÈRE, Maire.

Présents : Thierry Lattard – Frédéric Faure – Fabienne Guessab – Didier Hingre – Patricia de Magondeaux – Matthieu Bournonville – Olivier Lafon – Pascale Rossler.
Françoise Marcellin, secrétaire de mairie

Absente excusée : Hélène Ruffenach – Procuration donnée à Thierry Lattard.

Absent : Samuel Burnet

Secrétaire de séance : Olivier Lafon

La séance est ouverte à 18 h 10.

Mme le Maire propose au conseil municipal l'ajout de trois questions à l'ordre du jour :

- Signature d'une convention de passage en tréfonds à Saussine – impasse des Amandiers
- Signature d'une convention avec l'association pour le Castellas
- Révision des tarifs de location du temple

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

1. Vote des comptes administratifs 2020 et affectation des résultats

Mme Marcellin présente les résultats des comptes 2020 pour le budget communal et le budget de l'eau (budget AEP) qui sont conformes aux comptes de gestion dressés par le comptable public.

Le résultat de clôture 2020 du budget communal est positif de 134 718,53 €.

BUDGET COMMUNAL COMPTE ADMINISTRATIF 2020		Dépenses	Recettes	Résultat à la clôture 2020
Fonctionnement	Exercice 2020	169 027,18 €	187 555,09 €	126 882,50 €
	Report résultat 2019		108 354,59 €	
Investissement	Exercice 2020	102 551,79 €	103 424,54 €	7 836,03 €
	Report résultat 2019		6 963,28 €	
Totaux		271 578,97 €	406 297,50 €	134 718,53 €

Pour le budget de l'eau, le solde à la clôture est de 28 581,12 €.

BUDGET SERVICE EAU COMPTE ADMINISTRATIF 2020		Dépenses	Recettes	Résultat à la clôture 2020
Exploitation	Exercice 2020	65 316,33 €	75 798,81 €	26 123,38 €
	Report résultat 2019		15 640,90 €	
Investissement	Exercice 2020	16 162,18 €	15 105,00 €	2 457,74 €
	Report résultat 2019		3 514,92 €	
Totaux		81 478,51 €	110 059,63 €	28 581,12 €

Mme le Maire sort de la salle pour le vote des comptes administratifs.

Vote :

- le compte administratif et le compte de gestion 2020 pour le budget communal sont approuvés à l'unanimité ;
- le compte administratif et le compte de gestion 2020 pour le budget AEP sont approuvés à l'unanimité.

2. Vote des budgets primitifs 2021

Rappel des projets de travaux 2021 :

- La rénovation énergétique du temple et de la mairie
- L'aménagement du local du Clos Cavalier
- Voirie : aménagement du carrefour de Saussine avec l'aide du Département au titre du produit des amendes de police

BUDGET COMMUNAL BUDGET PREVISIONNEL 2021		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Prévisions 2021	297 532,50 €	170 650,00 €
	Report résultat 2020		126 882,50 €
Total fonctionnement		297 532,50 €	297 532,50 €
Investissement	Prévisions 2021	160 368,53 €	152 532,50 €
	Report résultat 2020		7 836,03 €
Total investissement		160 368,53 €	160 368,53 €

Le conseil municipal passe au vote. Le budget prévisionnel de la commune est adopté à l'unanimité

BUDGET SERVICE EAU BUDGET PREVISIONNEL 2021		Dépenses	Recettes
Exploitation	Prévisions 2021	92 741,38 €	66 618,00 €
	Report résultat 2020		26 123,38 €
Total fonctionnement		92 741,38 €	92 741,38 €
Investissement	Prévisions 2021	43 962,74 €	41 505,00 €
	Report résultat 2020		2 457,74 €
Total investissement		43 962,74 €	43 962,74 €

Le conseil municipal passe au vote. Le budget AEP est adopté à l'unanimité.

3. Vote des taux de fiscalité 2021

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux de fiscalité communale soit :

<i>Taxe d'habitation</i>	10,50%
<i>Taxe Foncier Bâti</i>	11,43%
<i>Taxe foncier non bâti</i>	36,14%

4. Signature d'une convention de passage en tréfonds à Saussine – impasse des Amandiers

Afin de permettre l'évacuation des eaux usées de leur maison, la Fratrie Manseau sollicite l'autorisation de la commune pour le passage en souterrain d'une canalisation d'évacuation des eaux usées sur la largeur de 4,5 mètres sous l'impasse des Amandiers au hameau de Saussine. Une convention entre les deux parties doit être établie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

5. Signature d'une convention entre la commune et l'association pour le Castellas

Une convention définissant les attributions et responsabilités de chacune des parties sera signée entre la commune et l'association pour le Castellas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

6. Révision du tarif de location du temple

Une étude sur la consommation électrique a permis d'évaluer les charges de chauffage des bâtiments communaux. Il s'est avéré que pour une mise à disposition ponctuelle du temple en période hivernale, le coût réel d'une journée de chauffage est de 120,00 € alors qu'actuellement une participation de 60,00€ par jour de mise à disposition du temple est demandé pour le chauffage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- la mise à disposition reste gratuite conformément au règlement du temple, mais une participation de 120,00€ par jour de location sera demandé en cas d'utilisation du chauffage.

La séance est levée à 18 h 55.



Le Maire

Catherine FERRIÈRE